

Périodes de conservation

Toutes les données enregistrées dans la banque de données ZEK sont soumises à une période de conservation réglementaire. Au terme du délai applicable, les données concernées sont automatiquement effacées de la banque de données le week-end suivant.

Les délais de conservation suivants sont applicables aux demandes de crédit et aux contrats:

Type d'information	Raisons du refus/Code de solvabilité	Durée
Demande de crédit en cours de traitement	-	Jusqu'à la date „Valable jusqu'au“
Demande de crédit rejetée	Autres motifs, en particulier non personnels	Aucune, archivée immédiatement
Demande de crédit rejetée	Tous les autres codes	2 ans à compter de la date du refus
Contrat soldé ¹	Perte partielle/totale	5 ans à compter de la date de solvabilité
Contrat soldé ¹	Doute juridique	5 ans à compter de la date de solvabilité
Contrat soldé ¹	Tous les autres codes	3 ans à compter de la date de solvabilité

¹ Sont considérés comme contrats: les crédits au comptant, les crédits fixes, les locations/leasings, les crédits d'achat à tempérament, les crédits sur compte courant, les contrats de débiteur solidaire.

Les délais de conservation suivants sont applicables aux notifications de solde:

Crédit par découvert (notification de solde)	-	2 mois à compter du jour d'établissement du solde
Engagement lié à une carte (notification de solde)	-	2 mois à compter du jour d'établissement du solde

Remarque: lorsqu'un client a conclu plusieurs contrats de suite en ayant une bonne solvabilité, seules les données relatives au dernier contrat soldé sont conservées.

Les délais de conservation suivants sont applicables aux notifications de carte:

Evénement	Délai à compter de la survenance du fait	Délai à compter du retour à la normale
Blocage: carte bancaire	1 an	6 mois
Blocage: carte	5 ans	2 ans
Blocage: mesures de recouvrement en cours	5 ans	3 ans
Blocage: perte partielle/totale	10 ans	3 ans
Blocage: assainissement des dettes	5 ans	3 ans
Blocage: lieu de séjour inconnu	10 ans	6 mois
Blocage: abus par le titulaire de carte	10 ans	3 ans
Blocage: autres motifs	5 ans	6 mois
Demande de carte rejetée	3 ans	6 mois
Problèmes liés au contractant	5 ans	2 ans

Remarque: les informations de carte sont effacées à la fin de la première des deux périodes de conservation.

Les délais de conservation suivants sont applicables aux informations officielles:

Type d'information	Durée
Mise en faillite de personnes physiques	10 ans ²
Mise en faillite de personnes morales	2 ans ²
Procédure concordataire	5 ans
Demande de sursis concordataire	3 mois
Mise en tutelle	30 ans
Mise en curatelle	30 ans

² ou jusqu'à la présentation de la preuve pour l'effacement de tous les actes de défaut de biens.

Remarque: les informations officielles doivent être conservées jusqu'à la publication de leur caducité ou au maximum pour la durée susmentionnée.